

# Facturation électronique : Esker est officiellement immatriculée Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)

Lyon, le 27 août 2024 — [Esker, plateforme cloud](#) leader des solutions d'automatisation des processus [pilotées par l'IA](#), pour les métiers de la finance, des achats et du service client, est fière d'annoncer son immatriculation en tant que Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Notre immatriculation (#0005) intervient dans le cadre de la réforme de la facturation électronique, un tournant majeur pour les 4 millions d'entreprises françaises.

## La PDP, un pilier de la réforme de la facturation électronique

À partir du 1er septembre 2026, les plus grandes entreprises devront impérativement émettre des factures au format électronique et toutes les entreprises de France seront tenues de les accepter. Pour ce faire, la plupart des entreprises passeront par des PDP immatriculées pour envoyer et recevoir leurs factures électroniques. Ces plateformes permettent d'affranchir les entreprises des complexités et des évolutions futures des normes techniques et réglementaires. Elles opèrent 24h sur 24 et 7 jours sur 7 dans des environnements sécurisés et communiquent entre elles, facilitant ainsi la mise en œuvre de la réforme par l'État sans qu'il soit en contact direct avec toutes les entreprises du pays.

Esker, société internationale avec 15 filiales dans les principaux pays du monde, a une longue antériorité dans le secteur de la dématérialisation des factures, qui représente aujourd'hui un quart de ses revenus. Depuis 2003, Esker a investi massivement dans ce domaine et supporte désormais la facturation électronique dans plus de 60 pays, acquérant ainsi une position de leader incontesté.

Pour obtenir cette immatriculation, Esker a massivement investi dans une plateforme physique spécifique reposant sur du matériel redondant propriété d'Esker. Celle-ci est hébergée en France et opérée 24/7 par les équipes d'Esker. Cette plateforme est certifiée ISO 27001, conforme à la norme SecNumCloud et repose sur le même socle technologique que les autres plateformes du Groupe en intégrant des développements spécifiques qui assurent la conformité avec les spécifications de la DGFIP. Elle supporte à ce titre, les trois formats de factures reconnus par l'administration ainsi que la grande majorité des cas d'usage déterminés par la DGFIP. Des tests d'interopérabilité de cette PDP ont été réalisés avec succès avec d'autres PDP, comme celle de Sovos.

Ce succès est l'aboutissement de nombreuses années d'investissements et de développements techniques, légaux et commerciaux dans le domaine de la dématérialisation des factures.

## Esker, un acteur majeur de la transition vers la facture électronique

L'immatriculation de sa PDP n'est qu'une première étape pour Esker qui souhaite être un acteur actif du changement et aider au mieux ses clients à réussir leurs projets de mise en conformité et de dématérialisation de leurs processus de gestion.

Dans cette optique, Esker a déposé sa candidature en tant que PDP Pilote auprès de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE), en partenariat avec un groupe de 25 entreprises clientes, comprenant des ETI et de grandes entreprises représentant différents secteurs.

Esker a également développé, avec ses partenaires, une méthodologie dédiée pour assurer une transition fluide de ses clients et prospects vers la conformité réglementaire et la digitalisation avancée des processus de facturation. S'appuyant sur un large réseau de grands partenaires en France et à

l'international, parmi lesquels E&Y, Implid, KPMG, Grant Thornton, Axys, Mazars et Althéa, Esker offre un accompagnement complet, couvrant à la fois les phases amont et aval des projets de transformation numérique des entreprises.

À partir du 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir les factures électroniques de leurs fournisseurs. Esker recommande de suivre une stratégie structurée en quatre phases pour préparer cette mise en conformité et faciliter la transition vers la facturation électronique B2B :

- 1. Travaux préparatoires** : Cartographie des flux et des processus liés à la TVA, mise à jour des référentiels clients/fournisseurs et de la documentation de la piste d'audit fiable, vérification des données requises dans les systèmes de l'entreprise. La gestion des aspects fiscaux et la refonte des processus métiers sont des points de vigilance incontournables.
- 2. Déploiement des solutions Esker** : Intégration des solutions Esker aux ERP de l'entreprise, automatisation intégrale des flux de factures existants (papier, pdf, email). En attendant la réforme et l'arrivée des factures électroniques, les organisations peuvent déjà profiter d'un retour sur investissement en réalisant l'automatisation complète de leurs processus.
- 3. Préparation à l'envoi et la réception des factures par voie électronique** : Avant la mise à disposition officielle de l'annuaire central du Portail Public de Facturation (PPF), les entreprises pourront commencer à échanger leurs flux avec d'autres Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP), s'assurant ainsi de leur capacité à envoyer et recevoir des factures électroniques conformes aux attentes de leurs partenaires commerciaux.
- 4. Transfert vers la plateforme de dématérialisation de l'État** : Pour les organisations ayant réalisé ces démarches, il ne restera plus qu'à faire transiter, le jour J, les factures vers le Portail Public de Facturation (PPF). Une fois l'annuaire et le Portail Public de Facturation (PPF) disponibles, Esker y connectera sa plateforme PDP afin de lui transmettre les données nécessaires, garantissant ainsi la conformité le jour de l'échéance. Cette démarche sera transparente pour les clients qui se laisseront guider par Esker pour gérer cette transition en toute sérénité.

*“L'immatriculation de notre solution de dématérialisation des factures marque une étape cruciale dans notre engagement à accompagner nos clients vers une conformité totale et une digitalisation avancée. En collaborant étroitement avec nos partenaires et en développant des méthodologies dédiées, nous sommes déterminés à faciliter cette transition pour nos clients et à leur offrir un soutien complet à chaque étape du processus.”*

**Jean-Michel Bérard, Président et fondateur d'Esker**

#### Esker SA

Cristal Parc  
113 boulevard de Stalingrad  
69100 Villeurbanne  
Tél. : +33 (0) 4 72 83 46 46  
Fax : +33 (0) 4 72 83 46 40  
[www.esker.fr](http://www.esker.fr) – [info@esker.fr](mailto:info@esker.fr)

#### Contacts Presse – RUMEUR PUBLIQUE

**Vanessa Marlier** – Tél. : +33 (0)6.16.59.51.16  
[vanessa.marlier@rumeurpublique.fr](mailto:vanessa.marlier@rumeurpublique.fr)  
**Hugo Deschamps** – Tél. : +33 (0)6.46.39.81.49  
[hugo.deschamps@rumeurpublique.fr](mailto:hugo.deschamps@rumeurpublique.fr)

#### Suivez-nous



## Calendrier de la réforme :

- Disponibilité de l'annuaire d'ici fin 2024 afin de permettre aux PDP d'amorcer les tests avant la phase pilote.
- Une phase pilote en 2025 sur la quasi-totalité des services et fonctionnalités.
- D'ici la rentrée 2024 seront délivrées des immatriculations provisoires, qui devront être confirmées par des tests techniques qualitatifs
- 1er septembre 2026 (au plus tard le 1er décembre 2026) :
  - Obligation de réception des factures électroniques pour toutes les entreprises
  - Obligation d'émission des factures électroniques et d'*e-reporting* pour les grandes entreprises et ETI
- 1er septembre 2027 (au plus tard le 1er décembre 2027) :
  - Obligation d'émission des factures électroniques et d'*e-reporting* pour les PME et TPE

## À propos d'Esker

Leader mondial des solutions d'automatisation des cycles de gestion Source-to-Pay et Order-to-Cash, Esker valorise les départements financiers, achats et services clients des entreprises en renforçant la coopération interentreprises. La plateforme cloud Esker permet d'animer un écosystème vertueux avec ses clients et fournisseurs.

Intégrant des technologies d'Intelligence Artificielle (IA), les solutions d'Esker permettent aux entreprises de gagner en productivité, d'améliorer la visibilité sur leurs activités, tout en renforçant la collaboration avec leurs clients, leurs fournisseurs et leurs collaborateurs.

ETI française dont le siège social se situe à Lyon, Esker est présente en Europe, en Amérique du Nord, en Asie/Pacifique et en Amérique du Sud. Cotée sur Euronext Growth à Paris (Code ISIN FR0000035818), l'entreprise a réalisé 178,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023 dont plus des 2/3 à l'international.

### Esker SA

Cristal Parc  
113 boulevard de Stalingrad  
69100 Villeurbanne  
Tél. : +33 (0) 4 72 83 46 46  
Fax : +33 (0) 4 72 83 46 40  
[www.esker.fr](http://www.esker.fr) – [info@esker.fr](mailto:info@esker.fr)

### Contacts Presse – RUMEUR PUBLIQUE

**Vanessa Marlier** – Tél. : +33 (0)6.16.59.51.16  
[vanessa.marlier@rumeurpublique.fr](mailto:vanessa.marlier@rumeurpublique.fr)

**Hugo Deschamps** – Tél. : +33 (0)6.46.39.81.49  
[hugo.deschamps@rumeurpublique.fr](mailto:hugo.deschamps@rumeurpublique.fr)

### Suivez-nous

